

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à la province Sud pour le fonctionnement de lieux d'écoute dans les maisons de quartier de Montravel, Tindu et au collège de Kaméré et signature de la convention de partenariat correspondante

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010, la Ville a mis en place un certain nombre d'actions afin de favoriser l'insertion économique, professionnelle ou sociale et de lutter contre les exclusions.

Dans cette perspective, elle a versé à la province Sud en septembre 2007, une subvention d'un montant de 3.000.000 F et lui a apporté son soutien logistique, pour la mise en place de lieux et de permanences d'écoute par des psychologues dans les maisons de quartier de Montravel, de Tindu ainsi qu'au collège de Kaméré. Ce dispositif est venu compléter les autres permanences et lieux déjà ouverts et pris en charge intégralement par la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) à la maison de quartier de Saint-Quentin et au collège de Normandie en 2002, ainsi qu'à la maison de quartier et au collège de Rivière Salée en 2004.

Ce dispositif est également soutenu par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui regroupe différents partenaires, et dont l'une des fiches actions propose de développer et de pérenniser les dispositifs de permanences par des psychologues dans les quartiers défavorisés ou en zones d'éducation prioritaires, en participant au soutien de la parentalité et à la prévention de la déscolarisation.

Il est précisé que depuis leur ouverture jusqu'en octobre 2006, 1699 accueils ont été réalisés dans les quartiers de Rivière Salée et de Saint-Quentin pour une file active (nombre de personnes revues au moins une fois) de 617 personnes, les permanences étant assurées par des psychologues recrutés et encadrés par la DPASS.

Ces sept lieux d'écoute sont très appréciés des personnels de l'enseignement, des publics des quartiers, et fonctionnent à raison de deux plages hebdomadaires de 4 heures chacune, de la manière suivante :

./.

- Premiers contacts avec les jeunes et/ou familles en difficulté établis à partir de signalements donnés notamment par les infirmiers des établissements scolaires ou lors de rendez-vous avec le psychologue au collègue ou en quartier ;
- Prise en compte des problématiques et recherche de solutions ;
- Orientation des personnes ou familles vers d'autres organismes et principalement le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) et le Centre Médico-Psychologique (CMP) pour des soins, le relais pour le traitement des violences conjugales et le Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents (CASADO) pour le suivi psychologique de jeunes.

Pour 2008, il convient de reconduire la participation de la Ville et d'attribuer une subvention de 6.000.000 F à la province Sud correspondant aux frais de fonctionnement en année pleine, de ces lieux d'écoute. Il est également indiqué que l'ouverture de nouvelles permanences aux collèges de Magenta et Portes de Fer, ainsi que dans les maisons de quartier de Magenta-Artigue et Magenta-Soleil est à l'étude pour l'année 2009.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000.000 F à la province Sud pour le fonctionnement de lieux d'écoute dans les maisons de quartier de Montravel, Tindu et au collège de Kaméré et d'habiliter le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES Gaël YANNO	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Eliette COGNARD
	MM.	Michel VITTORI Jean-Claude BRIAULT	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Maryse BRIATTE
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Mikaélé SEA
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE Gérard VIGNES	Mme	Tiaré LE GOFF
05.08.2008	Mme	Christiane TERRIER	M.	Bill YAMAMOTO
	M.	Charles ERIC	Mme	Sonia LAGARDE
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	M.	Christophe CHEVILLON
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	Mme	Jacqueline BERNUT
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER Luc DEVILLERS	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Christine POELLABAUER	Mme	Kareen CORNAILLE
	MM.	Jean-Robert MONNIER Kanyan Marc CASE	MM.	Jean VANMAI Jean-Pierre DELRIEU
	Mlle	Sabrina KUMAR	Mme	Michèle LEURS
	M.	Jean WASMAN	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	Mme	Pascale CERTA	Mme	Nicole FURIC
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Pascale DALY
			M.	Michel CROMBEZ
			Mme	Gloria OUTU
			M.	David TEVAN
			Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Malia MAUGATEAU	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M. Philippe CASSIER	M. Eric ESCHEMBRENNER
		Mme Sylvie GRANDJEAN	Mme Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 46	M. Karl-Stephan VIANNENC	
Nombre de votants (4 procurations)	: 50		

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/986

attribuant une subvention à la province Sud pour le fonctionnement de lieux d'écoute dans les maisons de quartier de Montravel, Tindu et au collège de Kaméré et habilitant le Maire à signer la convention de partenariat correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2006-2010 signé le 4 mars 2006,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU le comité d'engagement du Contrat d'Agglomération du 25 avril 2008,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/95 du 15 juillet 2008,

La Commission de l'Action Sociale et de la Solidarité entendue en séance du 25 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits du Contrat d'Agglomération 2006-2010, est autorisé le versement d'une subvention à la province Sud de 6.000.000 Francs/CFP pour le fonctionnement des trois lieux d'écoute dans les maisons de quartier de Tindu, Montravel et au collège de Kaméré.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer la convention de partenariat correspondante avec la province Sud définissant les modalités de partenariat ainsi que de versement et d'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.A.S.E.I. (dont T.P.S.)	-	2
C.C.A.	-	1
S.F.	-	1
PROVINCE SUD	-	1